

COOPÉRATION
Loire - Haute-Loire

Une vision partagée
de nos territoires

Loire
LE DÉPARTEMENT

 **Haute-Loire**
LE DÉPARTEMENT



SOMMAIRE

- 5** Édito
- 6** Améliorer la qualité des services départementaux
- 7** Les fondements de la coopération Loire - Haute-Loire
- 10** Le projet de coopération interdépartementale
- 14** La naissance d'une entente Loire - Haute-Loire



ÉDITO

Dès nos premiers échanges, fin 2017, nous avons eu l'intuition que des coopérations étaient possibles entre nos deux collectivités, et permettraient d'améliorer nos services. Toutefois, nous sommes des élus de raison. Pour mieux nous connaître, nous avons donc souhaité qu'un portrait croisé de nos territoires soit élaboré.

Ce travail ne nous a pas déçus ! En effet, il a non seulement montré qu'une proximité forte existait entre le bassin stéphanois et l'Yssingelais, mais aussi que nous partageons de nombreux défis, du Brivadois au Roannais.

D'une vision partagée de nos territoires, avec de nombreux défis communs, une envie de faire ensemble a très vite émergé. Des pistes de travail ont commencé à naître et, ces derniers mois, la coopération est progressivement devenue une évidence pour nos deux Départements.

Néanmoins, nous sommes des élus pragmatiques, et nous méfions des bonnes intentions sans lendemain. Nous avons donc souhaité, aux côtés des élus des deux Départements, que la coopération soit formalisée dans la durée.

Ce document vient donc préciser nos axes de travail pour les prochaines années, pour que les pistes de coopération deviennent réalité pour les Ligériens et les Altligériens.

Nous partageons une histoire, des parcours de vie ou encore des valeurs. Par cette démarche de coopération unique en France, nous défendons désormais un destin commun, qui appartient à tous.

Georges ZIEGLER

Président du Département de la Loire

Jean-Pierre MARCON

Président du Département de la Haute-Loire

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Si la proximité entre la Loire et la Haute-Loire constitue le point de départ du rapprochement entre les deux collectivités, la politique de coopération s'appuie avant tout sur une volonté commune : **l'amélioration de la qualité des services départementaux pour les habitants des deux territoires.**

La coopération entre la Loire et la Haute-Loire est donc avant tout menée dans **l'intérêt des territoires et des usagers.** Il ne s'agit pas de "coopérer pour coopérer", mais de faire mieux ensemble ce que les collectivités ne pourraient plus faire seules aujourd'hui, ou plus difficilement.

Cette démarche commune vise aussi à prouver que l'échelon départemental, si essentiel aux yeux des Français, rime avec **innovation, développement des territoires et proximité.** Les Départements peuvent construire des coopérations choisies qui dépassent leur propre frontière administrative, si cela constitue une réponse adaptée et pragmatique aux besoins des territoires et de leurs habitants.

Ainsi, chaque piste de coopération s'est construite à travers les questions suivantes : permet-elle d'améliorer l'efficacité du service ? Permet-elle de réaliser des économies ? Permet-elle d'améliorer l'offre proposée aux habitants ? Permet-elle d'éviter les incohérences ?

LES FONDEMENTS DE LA COOPÉRATION LOIRE - HAUTE-LOIRE

Pour construire un cadre solide à cette coopération et apprendre à travailler ensemble, une méthode singulière et itérative, se construisant "chemin faisant", a été choisie. Dans un premier temps, pour mieux connaître les deux territoires et asseoir les projets de coopération, un **portrait croisé** de territoire a été réalisé. Il a permis d'identifier de nombreux fondements territoriaux qui donnent un véritable sens à la coopération entre les deux territoires et entre les deux collectivités.

UNE CULTURE COMMUNE

La valorisation du territoire

Les deux territoires partagent une continuité naturelle millénaire, matérialisée par le fleuve Loire. Le positionnement touristique des deux collectivités, les axes structurants existants (ex.via Fluvia), les modes d'hébergement ou encore l'offre culturelle contribuent à promouvoir une destination touristique commune.

L'économie

Les entreprises des deux départements partagent un même esprit pragmatique, tourné vers l'innovation. Les produits et producteurs locaux sont de véritables moteurs de l'économie de ces terres de gastronomie.

Le développement des infrastructures

Le territoire Loire - Haute-Loire est connecté au réseau d'infrastructures régionales et nationales et propose une offre de mobilité complémentaire à la route. En matière de connectivité, les deux Départements développent l'accès au très haut-débit (réseau de fibre optique).

La cohésion sociale

Les deux collectivités partagent des objectifs communs et un engagement similaire en matière de solidarité territoriale et sociale. Elles investissent toutes deux sur l'accueil et les services de proximité.

DES DÉFIS COMMUNS

Plusieurs défis communs ont été identifiés dans le portrait croisé. Il s'agit notamment de :

- la mise en valeur des richesses patrimoniales communes aux deux départements,
- la complémentarité entre production de proximité et filière agroalimentaire,
- le soutien à une agriculture de qualité,
- l'entretien des routes départementales, avec des réseaux très denses,
- l'accompagnement des usages du numérique et la facilitation de l'accès aux services dématérialisés,
- l'adaptation au vieillissement de la population,
- l'augmentation des sollicitations des services départementaux, en lien avec la disparition de certains services,
- l'équilibre entre qualité du service et accueil social de proximité,
- le partage d'un même bassin de vie et de nombreuses interconnexions.

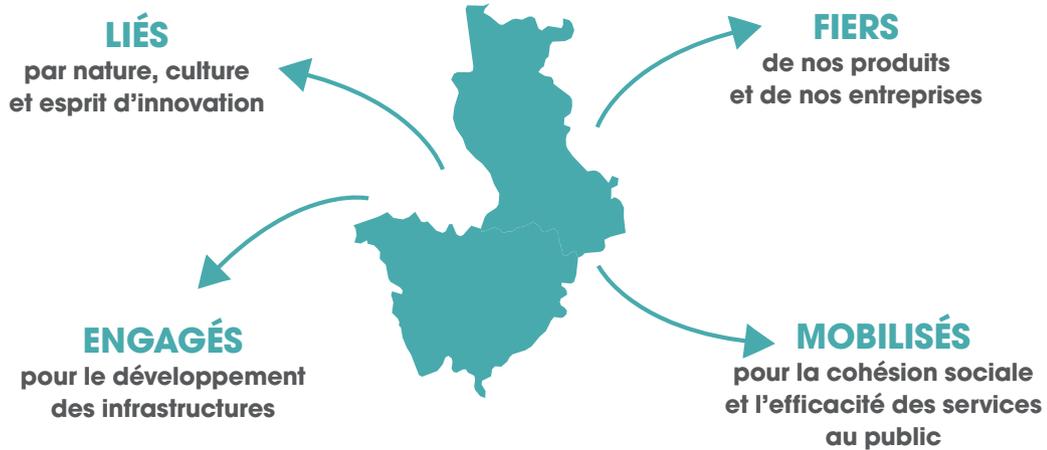




UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION STRUCTURÉE

La volonté de rapprochement a progressivement donné lieu à une véritable politique de coopération, structurée autour de plusieurs axes forts et déclinée en thématiques, desquelles découlent des actions.

Quatre axes de coopération



LE PROJET DE COOPÉRATION LOIRE - HAUTE-LOIRE

À partir de ces fondements et des défis partagés, plusieurs grands principes ont été retenus, afin de déterminer, concrètement, les formes que pourra prendre cette coopération.

LES GRANDS PRINCIPES

Ces principes constituent le cadre commun de la coopération entre la Loire et la Haute-Loire.

Partager des méthodes, des process et des expériences. Les deux collectivités pourront apprendre l'une de l'autre et mettront en commun leurs expertises (partage d'expérience, évaluation de dispositif, etc.).

Mettre en commun des outils. Pour réaliser des économies d'échelle et mutualiser leurs savoir-faire, les deux Départements partageront des outils (mise en commun de formations, de certains marchés publics, etc.).

Associer l'autre collectivité dans le cadre de différents travaux. Pour certaines politiques publiques, Les deux collectivités s'associeront et participeront conjointement aux réunions de travail lors de l'élaboration de leurs schémas sectoriels (ex. : autonomie, enfance).

Construire des positionnements et des discours communs auprès de certains partenaires institutionnels. Les deux collectivités travailleront en partenariat avec plusieurs interlocuteurs communs comme l'Éducation nationale ou l'Agence régionale de santé.

Accompagner la possible mutualisation ou convergence de structures départementales. Les deux collectivités travaillent dès à présent à la mise en commun des formations pour les agents des deux SDIS. D'autres structures départementales feront l'objet d'une réflexion : ADIL, OPAC.

LES PISTES DE COOPÉRATION ET ACTIONS ENGAGÉES

30 pistes de coopération ont été définies. Certaines seront mises en œuvre très prochainement (ou ont déjà été engagées), lorsque d'autres impliquent des réflexions sur leur faisabilité ou leur opportunité. En voici quelques exemples.

- **Tourisme, culture et milieux naturels**

Faire du fleuve Loire un axe fort de la coopération. Pour le tourisme, mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti autour de ce lien véritable entre les deux territoires.

- **Sports**

Organiser des événements sportifs et de loisirs communs autour du fleuve Loire, dans la continuité du premier Swimrun des Gorges de la Loire organisé en juin 2019.

- **Agriculture**

Introduire des produits issus de circuits courts dans les collèges et établissements sociaux et médico-sociaux de Haute-Loire, en s'appuyant sur la démarche de la Loire.

- **Enfance**

Ouvrir aux enfants de l'action sociale des deux Départements des opérations autour de la culture, du sport, du numérique.

Swimrun des Gorges de la Loire





Introduction de produits bio et locaux dans les collèges et établissements sociaux et médico-sociaux

- **Collèges**

Ouvrir les dispositifs de découverte des métiers aux collégiens des deux Départements, en faisant connaître les métiers et le monde économique local aux élèves et les accompagner dans leur orientation professionnelle.

- **Routes**

Coordonner l'action des deux Départements sur les routes limitrophes pour la viabilité hivernale et la gestion des chaussées et ouvrages.

- **Action sociale**

Développer une observation commune de l'action sociale dans l'objectif d'optimiser les interventions des deux Départements.

- **Autonomie**

Créer des points d'accueil commun pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans les espaces limitrophes.

UNE COOPÉRATION SOUPLE ET NON EXCLUSIVE

La coopération s'adaptera selon les thématiques et la finalité des actions mises en place. Par ailleurs, le rapprochement Loire - Haute-Loire n'est pas exclusif. **Les coopérations avec d'autres Départements**, qu'elles soient existantes ou à imaginer, ne freinent en rien le travail engagé par les deux collectivités, mais ont vocation à l'enrichir. Plusieurs pistes d'actions pourront ainsi être ouvertes à d'autres Départements.



LA NAISSANCE D'UNE ENTENTE LOIRE - HAUTE-LOIRE

LES GRANDES ÉTAPES DU RAPPROCHEMENT LOIRE - HAUTE-LOIRE



UNE CONVENTION POUR CONCRÉTISER L'ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE

Conduite dans un cadre particulièrement ouvert, la coopération concerne aujourd'hui chaque élu et agent des deux collectivités.

Il a ainsi été convenu de la **création d'une entente interdépartementale** entre les deux Départements. Cette forme de rapprochement permet de coopérer sur le périmètre d'un projet ou sur un ou plusieurs champs d'action publique.

La création d'une telle entente a été pensée dans la continuité des principes de coopération, pour poursuivre la dynamique engagée, tout en assurant un travail de suivi rigoureux des actions établies à ce jour.

Une conférence de l'entente est mise en place pour fixer les orientations de la coopération, valider le contenu du projet de coopération, réaliser les arbitrages en choix stratégiques, valider les actions et veiller à la mise en œuvre du projet de coopération.

C'est l'objet de la convention signée entre les deux Départements, le 24 octobre 2019.





Loire
LE DÉPARTEMENT

 **Haute-Loire**
LE DÉPARTEMENT